

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0947

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guillard, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016**Délibération n° 2016-0947**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte et objectifs

L'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) est une association loi de 1901 qui a pour but de favoriser et d'entreprendre, sous l'impulsion des membres adhérents et en complémentarité de ceux-ci, des opérations visant à assurer :

- l'utilisation rationnelle des énergies et l'efficacité énergétique,
- le développement de la maîtrise de leurs usages, tels l'éclairage, le chauffage, le froid, etc.,
- la promotion et le développement des énergies renouvelables.

L'association a été créée le 28 février 2000. La Métropole de Lyon en est l'un des membres fondateurs et soutient financièrement l'ALE. Elle est également soutenue, notamment, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Union européenne, les Communes et les bailleurs sociaux.

Les 2 grands rôles de l'ALE consistent en une mission d'animateur territorial sur les politiques locales énergie climat et d'accompagnateur technique et méthodologique sur des projets opérationnels. Ces missions visent 3 cibles principales que sont les particuliers, les collectivités et les bailleurs sociaux et autres professionnels de l'acte de construire et, dans une moindre mesure, les entreprises hors champ du bâtiment.

Elle met en œuvre des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation ainsi que des actions d'accompagnement dans le domaine de la maîtrise des énergies.

L'ALE anime l'espace info énergie de la Métropole de Lyon. A ce titre, elle joue un rôle de conseil auprès des particuliers (gestes économes, maîtrise de la demande en énergie, travaux d'isolation, choix de système de chauffage, énergies renouvelables, aides financières, mobilité et consommation responsable).

Elle a vu son activité se développer considérablement ces dernières années, du fait de la montée en puissance des initiatives des pouvoirs publics en faveur de l'éco-rénovation des logements privés.

Elle intervient principalement dans les secteurs de l'habitat (logement individuel et collectif, logement social), du patrimoine public (bâtiments et équipement publics, sportifs, culturels, zone d'aménagement concerté (ZAC), des entreprises (bâtiments de bureaux, etc.) et des politiques locales de développement durable (accompagnements de plans climats énergie, etc.).

Au regard des politiques mises en œuvre par la Métropole, notamment, dans le domaine du développement durable et de l'énergie, ces actions :

- sont compatibles avec les compétences exercées par la Métropole comme le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, dans le cadre de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- contribuent au développement des énergies renouvelables,
- sont cohérentes avec les démarches de préservation du climat (plan climat énergie territorial) mises en œuvre par la Métropole.

Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2015

Par délibération n° 2015-0247 du 23 mars 2015, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 849 € au profit de l'association, dans le cadre de son programme d'activités pour l'année 2015.

L'ALE présente, au 30 septembre 2015, un avancement conforme aux objectifs prévisionnels annoncés, sur ces 3 axes d'intervention :

- sobriété énergétique. Outre les actions récurrentes (familles à énergies positives, défi écol'énergie, ballades thermographiques, éco-consommations, conférences, expositions, visites de sites et actions d'animation et de communication à destination des particuliers, collectivités et professionnels), les éléments suivants sont à noter :

- . lancement du programme européen SMERGY à destination des jeunes entre 18 et 30 ans,
- . refonte ergonomique et graphique du site de l'Espace info énergie (EIE),
- . développement d'une dizaine de vidéos format court sur les éco-gestes,
- . conception du dispositif "bureaux à énergie positive" qui consiste à comptabiliser les consommations et éco-gestes des salariés de bureaux et qui sera opérationnel en 2016,
- . réflexion collective sur les changements de comportement pour massifier et réorienter les actions qui ne peuvent plus être uniquement conduites par l'ALE ;

- habitat privé :

- . une activité de l'EIE légèrement en baisse par rapport à 2014 du fait d'un manque de communication des pouvoirs publics, activité qui devrait forcément reprendre avec les objectifs fixés par le Gouvernement dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la COP 21 et la mise en place de la politique d'aides de la Métropole en matière de rénovation,
- . l'accompagnement technique des copropriétés se maintient à un niveau très important (une centaine d'accompagnement au lieu de 70 fixés) ;

- bailleurs, collectivités et tertiaire :

- . accompagnement du plan climat de la Métropole et positionnement de l'ALE sur le volet "air",
- . contribution à l'approche territoriale de l'énergie et appui aux plans climat des Communes : 7 Communes accompagnées, 2 rencontres annuelles avec toutes les Communes,
- . animation du réseau "gestion énergétique du patrimoine communal" et promotion des énergies renouvelables (photovoltaïque citoyen).

Programme d'actions pour l'année 2016 et plan de financement prévisionnel

Le programme 2016 de l'ALE concernera la mise en œuvre du plan climat de la Métropole et de ses partenaires. Entré début 2012 en phase opérationnelle, il est mature comme en témoigne sa labellisation Cit'ergie début 2015 et le point d'étape de la 4ème conférence énergie climat de novembre 2015.

Les projets soutenus par la Métropole sont ventilés selon une répartition en 3 chapitres principaux :

- encouragement à la sobriété énergétique de tous les publics, particuliers, collectivités, salariés d'entreprises : par des actions de communication, de sensibilisation, d'éducation et de formation,
- appui à la rénovation du parc de logement privé : par la mise en œuvre de l'espace info énergie par l'accompagnement technique simple des copropriétés, par l'appui d'opérations territoriales de l'habitat,
- contribution à l'atteinte des objectifs énergie/climat sur le territoire, en direction des bailleurs, de l'immobilier tertiaire et des collectivités, en articulant les objectifs du plan climat de la Métropole avec ceux des Communes, en animant les filières bâtiments, notamment, les référentiels et en promouvant les énergies renouvelables.

Parmi les nouvelles missions proposées en 2016, on peut citer :

- la mise en place d'un concours "bureaux à énergie positive", en direction des salariés d'entreprises,
- la recherche de mécènes pour déployer plus largement le défi Class'énergie,
- la clôture du programme européen SMERGY, action visant la réduction des consommations énergétiques des jeunes de moins de 30 ans,
- la prise en compte de la qualité de l'air dans le plan climat, notamment, sur les questions de bois énergie,
- la promotion d'appels à projet, notamment, sur les énergies renouvelables,
- l'évolution des référentiels de construction habitat et bureaux,
- en développant des offres autofinancées, notamment, dans le secteur médico-social.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2016 sont les suivants, présentés comparativement aux dernières prévisions de l'année 2015 :

Libellé	Prévision de clôture 2015 (en €)	Prévisionnel 2016 (en €)
produits	1 190 092	1 048 081
<i>dont subvention Métropole de Lyon</i>	<i>350 849</i>	<i>329 798</i>
<i>dont autres subventions</i>	<i>709 066</i>	<i>618 263</i>
<i>dont autres produits</i>	<i>130 177</i>	<i>100 020</i>
charges	1 166 360	1 048 081
<i>dont charges de personnel et sociales</i>	<i>871 677</i>	<i>754 848</i>
<i>dont autres charges</i>	<i>294 683</i>	<i>293 233</i>

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 329 798 € au profit de l'ALE dans le cadre de son activité pour l'année 2016 (- 6 % par rapport à 2015).

Le versement de tout ou partie de la participation financière métropolitaine est subordonné à la réalisation du programme annuel correspondant et à la fourniture des documents. Sous cette réserve, les modalités de versement sont les suivantes :

- une avance de 40 %, au vu d'une demande du bénéficiaire, accompagnée de pièces attestant d'un commencement d'exécution (factures, devis, ordre de service, bon de commande ou attestation sur l'honneur), d'un état prévisionnel de trésorerie pour l'année 2016 ainsi qu'un compte de résultat "probables" de l'exercice n-1,
- une avance de 40 %, au vu d'une demande du bénéficiaire un mois après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, accompagnée du rapport moral et financier de l'exercice, des bilans, compte de résultat et leurs annexes certifiés par le commissaire aux comptes de l'association,
- le solde à partir du 1er octobre, au vu d'un courrier de demande de paiement du bénéficiaire, accompagné d'un état d'exécution du budget de l'année en cours et un état de trésorerie ainsi qu'un tableau de bord de l'activité de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 329 798 € au profit de l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) dans le cadre de son activité pour l'année 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association ALE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 71 - opération n° 0P27O4359.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.